

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Procès-verbal

### Assemblée générale du 15 décembre 2021

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 15 décembre 2021, à 17 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Bernard Stirn, ouvre la séance, présente les excuses des membres absents et accueille les nouveaux membres de la Société.

#### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2021

Le président soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 23 juin 2021.

#### 2. Composition du Conseil d'administration

Le président au nom de la SLC exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats sont arrivés à expiration : pour la vice-présidence : Sylvaine Poillot Peruzzetto, Pascal de Vareilles Sommières et pour les membres du Conseil : Pascal Chauvin, Josseline de Clausade, Lucie Cluzel et Marie Gautier-Melleray.

Il s'agit de mandats de quatre ans non-immédiatement rééligibles.

Bernard Stirn présente les personnes pressenties pour remplacer les membres sortants à la vice-présidence : David Capitant, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Hugues Fulchiron, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, professeur des Universités.

S'agissant des membres du Conseil : Stéphanie Kass-Danno, conseiller référendaire à la Cour de cassation, Matthias Fekl, avocat à la Cour, Didier Le Prado, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Mustapha Mekki, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur général de l'Institut national des formations notariales.

Les candidats sont élus à l'unanimité en qualité de membre du Conseil d'administration.

Bernard Stirn félicite tous les nouveaux membres et se retire pour que l'Assemblée procède au vote pour le renouvellement du mandat du président, élu pour deux ans, immédiatement rééligible une seule fois. Monsieur Bernard Stirn est réélu à l'unanimité.

Le président remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde.

#### 3. Situation budgétaire de la SLC

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron.

La situation comptable au 31 octobre 2021 est à une résorption progressive du déficit. De -35 000 euros en 2019, et -24 000 en 2020, la tendance pour 2021 est à -10 000 euros, ce qui permet d'améliorer l'impact sur la trésorerie.

Le président ajoute que la trajectoire s'est modifiée, la situation était très préoccupante en 2019 mais nous aurons confirmation de l'amélioration de la situation avec les comptes 2021 même s'il faut continuer à être très vigilants. Le but est de retrouver l'équilibre, de limiter les dépenses et de garder une dynamique de recettes.

Le secrétaire général, Nicolas Cornu Thénard, indique à l'Assemblée que pour 2021, nous avons suivi les plans présentés lors de la dernière Assemblée générale.

Nous sommes parvenus à trouver des financements pour l'ensemble de nos publications et à publier davantage d'ouvrages. Nos ventes s'améliorent, environ 30 % de plus que l'an dernier. Pour ce qui touche aux abonnements à la RIDC, la tendance est à la baisse. Une réunion s'est tenue avec Bernard Stirn, Nicolas Cornu Thénard, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Etienne Picard et Emmanuelle Bouvier pour améliorer la conception et la diffusion de la Revue. Du point de vue de la diffusion, il a été décidé de discuter des termes d'un partenariat avec la plateforme CAIRN : une collaboration commence à partir de 2022 pour la revue Tribonien ; elle pourrait s'étendre à la RIDC et à nos ouvrages en ligne l'année suivante.

S'agissant des subventions, elles ont été multipliées par deux et nous proposons aux écoles doctorales d'ouvrir nos formations à leurs doctorants. Les Universités Paris 1 et Paris 2 ont déjà accepté.

Le résultat des cotisations est proche de celui de l'an dernier mais plus faible qu'il y a deux ans. C'est pour cela que le Conseil d'administration propose d'augmenter de cinq euros la cotisation annuelle (la dernière augmentation date de 2018) et donc de passer à 65 euros à partir de 2022 sans modifier le montant pour les membres correspondants qui sont des étudiants. L'Assemblée y est favorable.

#### **4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée**

Les activités depuis la dernière Assemblée et celles à venir apparaissent dans l'ordre du jour (Annexe 4).

La SLC a maintenu en suspend ses rencontres bilatérales cette année encore en raison de la pandémie mais la vie des sections a été particulièrement active avec trois à quatre conférences par mois sur différents sujets avec notamment : le droit de l'animal, huit conférences du cycle sur l'office du juge, la protection des libertés en France et au Royaume-Uni.... et un colloque en décembre sur la présidence française de l'Union européenne. La plupart de ces conférences ont également pu être suivies en ligne.

#### **5. Publications**

De nombreux ouvrages sont parus cette année. Le dernier *Comparaison et modernisation du droit à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Les 250 ans de la Loi portugaise de la Raison Saine et la fonction modernisatrice du droit comparé paraîtra fin décembre. Parmi ces publications, beaucoup d'ouvrages d'auteur : Emmanuel Araguas, *Le contrat à Jersey : dernier bastion du droit coutumier normand*, Sir Michael Tugendhat et Elizabeth de Montlaur Martin, *Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)*, Régis Lanneau, *Pour une analyse économique du droit des interventions de l'Etat dans l'économie* ou encore Sylvain Soleil, *Aux origines de l'opposition entre systèmes de common law et de droit codifié. Les controverses anglo-américaines des années 1820-1835*. Des conférences sont organisées autour de ces ouvrages.

Le Conseil d'administration a décidé de reprendre la proposition du professeur Julien Boudon et de créer une collection des thèses de droit comparé. Nous avons un premier volume qui sera publié dans les prochains mois : *Le pouvoir des cours constitutionnelles. Analyse stratégique des cas espagnol, français et italien* de Raphaël Paour.

## 6. Questions diverses

Le président retient trois points pour l'avenir :

-Tout d'abord rajeunir la SLC. Il est important d'attirer de nouveaux membres au sein de l'association et de retrouver une dynamique d'adhésion en recrutant dans la jeune génération dans les universités, au barreau, dans les institutions administratives et judiciaires...

-Autre point important : régionaliser, élargir notre présence à l'ensemble du territoire en organisant des manifestations ailleurs qu'à Paris et en essayant de mettre en place des structures régionales. Nous en avons déjà sur le point d'éclorre, il faudrait donc des sections régionales actives dans les années à venir. Nicolas Cornu Thénard précise qu'un Comité local a été créé il y a deux ans à Toulouse juste avant la pandémie et qu'il y a actuellement plusieurs autres candidatures à l'étude.

-Dernier point, renforcer la dématérialisation avec le projet CAIRN et dans le futur moderniser notre site internet.

Ce sont trois axes qu'il faut poursuivre fortement dans l'avenir.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

